



Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22
Fax 032 955 12 19
Compte de chèques 23-421-3
Courriel: info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

29 mai 2020

AVIS OFFICIEL

**Assemblée ordinaire de la Commune mixte
de Montfaucon le lundi 15 juin 2020
à 20.00 h. au complexe scolaire**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 02 mars 2020.
2. Autoriser le comité du syndicat des communes des Franches-Montagnes à procéder à l'acquisition de l'immeuble FI. 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53'554 m² en zone d'activité au lieu-dit Sous-la-Velle, propriété de M. Gérard Chapatte, pour un montant de Fr. 2'150'000.- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 12'000.00 pour la revitalisation de l'allée d'arbres de la route du Prépetitjean. Financement par les recettes courantes.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau barème des traitements et indemnités des membres des autorités communales.
5. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2019 de la commune mixte de Montfaucon.
6. Divers et imprévu.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Le Conseil communal informe la population que toutes les mesures sanitaires liées au COVID-19 seront prises pour assurer un bon déroulement des délibérations.

LE CONSEIL COMMUNAL